

DOUZE COMMUNES D'ALÈS AGGLOMÉRATION SERONT RECENSÉES EN 2020

En janvier 2020, l'INSEE lancera ses enquêtes. Quelle est l'utilité d'un recensement de la population ?

Déterminer la population officielle d'une commune grâce au recensement est essentiel puisque la participation de l'État au budget des collectivités découle de ces chiffres. Pour les instances locales, le recensement est un outil servant à adapter l'action publique aux besoins de la population.

Où créer des équipements collectifs (hôpitaux, crèches, écoles, etc.) ? Quels quartiers faut-il rénover ? Comment développer les moyens de transport ? Autant de problématiques auxquelles le recensement apporte une piste de réflexion.

Cendras, Génolhac, Les Plans, Rousson, ...

Sur Alès, la collecte d'informations a lieu chaque année en se concentrant sur un échantillon représentatif. 8% de la population seront recensés entre le 16 janvier et le 22 février 2020, soit au total 2009 logements. Onze autres communes d'Alès Agglomération, comptant moins de 10000 habitants, seront également concernées par le recensement : les habitants de Cendras, Génolhac, Lamelouze, Les Plans, Ribaute-les-Tavernes, Rousson, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Just-et-Vacquières, Servas et Soustelle seront recensés entre le 16 janvier et le 15 février 2020.

Sur internet ou sur rendez-vous

Si vous êtes concernés par cette enquête, vous recevrez la visite d'un agent recenseur qui vous aidera, si nécessaire, pour le remplissage des formulaires. Vous avez aussi la possibilité de remplir le questionnaire en ligne. Il suffit de le signifier à l'agent recenseur qui vous donnera une notice comportant l'adresse du site internet, un mot de passe et un identifiant personnel. Sur Alès, chaque agent est équipé d'un ordinateur afin de vous aider à remplir votre formulaire directement sur internet.

Bon à savoir

Confidentiel et obligatoire, le recensement ne peut faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. Le recensement de la population est également gratuit : ne répondez donc jamais aux sollicitations par mail ou aux sites vous réclamant de l'argent.

Contact

Téléphone

04 66 56 11 32 / 04 66 56 43 90

www.le-recensement-et-moi.fr

A lire aussi

- [Accueil de loisirs : modalités de réservation pour les vacances d'été](#)
- [Elections municipales : des mesures efficaces pour un vote sans risque](#)
- [Médiathèque d'Alès : 10 000 entrées en quatre jours](#)
- [Le CFA CCI Sud Formation forme aux métiers de l'automobile](#)
- [Une nouvelle présidente à la tête du tribunal d'Alès](#)